

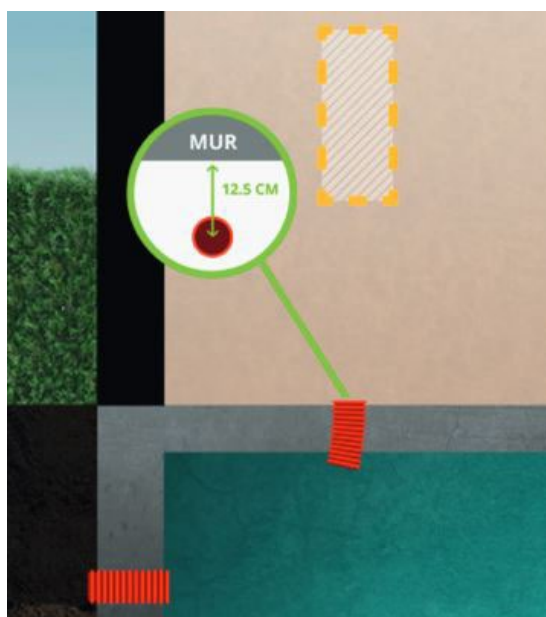
Pénétration du bâtiment avec cave

Cette prescription porte sur la préparation de l'endroit où le branchement va entrer dans le bâtiment au travers du mur extérieur pour rejoindre l'emplacement prévu pour le compteur.

Percement du mur extérieur et pose de la gaine

Afin de permettre au branchement de pénétrer à l'intérieur du bâtiment, vous devez percer le mur extérieur à l'endroit prévu avec votre GRD. Il doit y avoir autant d'orifices que de branchements prévus.

- Ce percement devra être perpendiculaire au mur dans lequel il est réalisé et dans l'axe du tracé prévu pour le raccordement ;
- Il devra être réalisé à une profondeur de 60 cm par rapport au niveau du sol fini du terrain extérieur ;
- Il doit présenter une faible pente (1 cm/m) vers l'extérieur ;
- Son diamètre doit être adapté à la section de la gaine qui sera de 110 mm de diamètres.



Vous devez ensuite prévoir un second percement entre la cave et le rez-de-chaussée, sous l'emplacement prévu pour le compteur, afin de faire remonter le branchement à l'endroit défini avec votre GRD.

Une gaine devra être installée dans ces deux orifices afin de faciliter le passage du câble ou de la conduite par nos techniciens au moment du raccordement.

Étanchéité du percement

Après la pose des gaines, vous devez assurer l'étanchéité du mur extérieur entre l'ouverture du percement et les gaines placées.